

Professionnels et prises en charge particulièrement concernés : Tous professionnels intervenant dans la prise en charge, toute prise en charge

+ Points clés :

- Evaluation du risque de fugue et adaptation de la prise en charge
 - o **Points d'attention pour**
 - les mineurs, les incapables majeurs, les patients confus et désorienté
 - des personnes hospitalisées Sans consentement à la Demande d'un Représentant de l'Etat (SDRE)
 - des personnes hospitalisées Sans consentement à la Demande d'un Tiers (SDT)
- Constat de fugue
 - Recherches
 - o Dans l'unité en allant dans TOUTES les pièces.
 - o Dans les escaliers, issues de secours et les abords du bâtiment
 - o Dans les sous-sols du bâtiment.
 - o prévenir les agents de sécurité si recherche infructueuse
- Transmission au médecin référent de la prise en charge
 - o Evaluation du risque encouru par le patient à l'extérieur
 - o Evaluation du risque encouru pour autrui
- Transmission à l'administrateur de garde
- Information de la famille/tuteur
- Déclaration de fugue au commissariat par fax dans les 30 minutes
- Si le patient n'est pas revenu dans les 24h qui suivent :
 - o Clôture du dossier du patient
 - o Réadmission si le patient revient

+ Référence :

- **Documents :**
 - o Protocole « Fugue d'un patient hospitalisé »
 - o Formulaire de déclaration d'une fugue
- **Où sont les documents ?** Dans le système de gestion documentaire, **CHADOCS** : aller sur « procédures », rechercher « fugue »
- **Personnes ressources si constat d'une fugue :** administrateur de garde

+ Actions menées :

- Risque majeur « Fugue de patient de psychiatrie » inscrit dans le compte qualité du parcours patient
- Groupe de travail pluridisciplinaire en psychiatrie

+ Pour signaler :

- Formulaire de déclaration d'une fugue
- Signalement sur Ennov des évènements indésirables (Exemple : « Fugue non transmise en inter-équipe », « recherche non déclenchée »)